

Syndicat canadien de la fonction publique

Mémoire présenté au

**Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de
la technologie**

sur le

Projet de loi S-252, Loi sur les dons de sang volontaires

Janvier 2019

Le Syndicat canadien de la fonction publique

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le plus grand syndicat au Canada. Il compte 680 000 membres, répartis dans toutes les provinces, qui travaillent dans les secteurs de la santé, des services d'urgence, de l'éducation, de l'éducation de la petite enfance et de la garde à l'enfance, des municipalités, des services sociaux, des bibliothèques, de l'hydroélectricité, du transport terrestre et du transport aérien, entre autres.

Le SCFP et le Syndicat des employés d'hôpitaux (la division de la santé du SCFP en Colombie-Britannique) représentent 450 travailleuses et travailleurs de la Société canadienne du sang en Colombie-Britannique, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ces membres font la liaison entre les donneurs volontaires de sang et de plasma et la Société canadienne du sang et contribuent à protéger la santé des Canadiens en assurant la sécurité de l'approvisionnement en sang du pays.

Introduction

Le plasma contient des protéines qui sont fractionnées, ou séparées et converties, en produits pharmaceutiques destinés à traiter des troubles sanguins, des brûlures ou des troubles d'immunodéficience. Le produit de plasma le plus souvent utilisé est l'immunoglobuline intraveineuse (IGIV), un médicament d'une importance vitale qui traite surtout le déficit immunitaire primaire.

Hors Québec, la Société canadienne du sang recueille 100 % du plasma nécessaire aux transfusions destinées aux patients canadiens auprès de donneurs canadiens volontaires non rémunérés. Mais elle ne recueille que 17 % de la demande canadienne de plasma nécessaire pour l'IGIV. Le reste du plasma vient de donneurs payés aux États-Unis.¹

La Société canadienne du sang attend que Santé Canada approuve son plan stratégique visant à augmenter la collecte de plasma nécessaire aux produits d'IG auprès de donneurs canadiens volontaires non rémunérés. Le SCFP appuie ce plan et ses membres au service de la Société canadienne du sang sont prêts à le mettre en œuvre. Notre système de collecte et de distribution de sang sans but lucratif, dont le financement est public et qui rend des comptes au public, doit demeurer sous le contrôle de la Société canadienne du sang et d'Héma-Québec et éviter de tomber aux mains d'actionnaires privés.

¹ Société canadienne du sang, « La Société canadienne du sang propose un plan ambitieux dans le but de sécuriser un approvisionnement en plasma canadien pour la fabrication d'immunoglobulines », 24 janvier 2017, <https://blood.ca/fr/media/societe-canadienne-du-sang-propose-plan-ambitieux-but-securer-approvisionnement-plasma-canadien>.

La Commission Krever et le système public de collecte et de distribution du sang du Canada

De 1993 à 1997, la Commission Krever a mené une enquête exhaustive sur la crise du sang contaminé au Canada, pendant laquelle 32 000 personnes avaient été infectées par le VIH et l'hépatite C après avoir reçu du sang et des produits de plasma contaminés. Il s'agit de la pire crise de santé publique évitable de l'histoire du Canada.

Les recommandations du rapport Krever ont mené à la création des deux sociétés du sang publiques du Canada, Héma-Québec et la Société canadienne du sang. Le rapport a aussi établi les principes sur lesquels notre système de collecte et de distribution du sang est basé :

- 1) Le sang est une ressource publique
- 2) Les donateurs ne devraient pas être rémunérés
- 3) Le Canada devrait être autosuffisant en produits du sang et du plasma
- 4) L'accès au sang et aux produits du sang devrait être gratuit et universel
- 5) La sécurité du système d'approvisionnement en sang est primordiale²

Respectés dans le monde entier, les principes énoncés par le juge Krever sont considérés comme des lignes directrices absolues sur la gestion la plus sécuritaire qui soit d'un système d'approvisionnement en sang. Ils servent l'intérêt du public canadien parce qu'ils garantissent que notre système d'approvisionnement en sang est strictement réglementé et qu'ils éliminent les motifs de profit qui ont contribué à la tragédie du sang contaminé au pays.

Les cliniques de plasma privées à but lucratif contreviennent aux principes du juge Krever

Le SCFP a été déçu que Santé Canada octroie des permis, en 2014 et 2016, à Canadian Plasma Resources pour permettre à l'entreprise de créer et d'exploiter des cliniques de plasma privées à but lucratif à Saskatoon, en Saskatchewan, et à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Santé Canada a accordé ces permis malgré les mises en garde de la Société canadienne du sang.³

La création de cliniques de plasma privées à but lucratif contrevient directement aux recommandations de la Commission Krever, ainsi qu'au protocole d'accord (PA) fédéral-provincial-territorial qui a mené à la création de la Société canadienne du sang. Le PA stipule que le système national d'approvisionnement et de distribution du sang doit protéger sa base de donateurs volontaires et viser l'autosuffisance en approvisionnement en sang et en plasma.⁴

² Horace Krever, « Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada (Commission Krever) » <http://publications.gc.ca/collections/Collection/CP32-62-3-1997-1F.pdf>.

³ Kelly Grant, « Ottawa Approved For-Profit Plasma Clinic Despite Warning From Canadian Blood Services », 1^{er} août 2017, <https://www.theglobeandmail.com/news/national/ottawa-approved-for-profit-plasma-clinic-despite-warning/article35860933/>.

⁴ Société canadienne du sang, « Sommaire exécutif », https://blood.ca/sites/default/files/Executive%20Summary_0.pdf.

La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ont adopté des lois sur le don de sang volontaire qui interdisent aux entreprises privées de payer des gens pour leur sang et leur plasma. Le Québec s'est doté d'une loi semblable en 1994. Les mesures législatives prises par ces provinces sont appuyées par l'Organisation mondiale de la santé, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la European Blood Alliance, la Société internationale de transfusion sanguine et l'Association internationale du fractionnement plasmatique. Toutes ces organisations reconnaissent que la rémunération de personnes pour leur sang menace la sécurité de l'approvisionnement et réduit la base de donateurs volontaires.

Augmenter la collecte de plasma dans le système public d'approvisionnement et de distribution du sang du Canada

En 2017, la Société canadienne du sang a présenté à Santé Canada un ambitieux plan stratégique « expliquant les mesures [à] ... prendre pour garantir un approvisionnement sûr et sécuritaire en plasma pour la fabrication d'immunoglobulines destinées aux patients canadiens ». ⁵ L'objectif du plan stratégique était d'augmenter l'approvisionnement national en IG pour le faire passer de 17 % à 50 % d'ici 2024 grâce à l'ouverture de 40 nouveaux centres de collecte de plasma et au recrutement de près de 144 000 nouveaux donateurs de plasma chaque année. ⁶ L'organisme espérait que le plan serait approuvé afin d'ouvrir deux nouveaux centres de collecte avant 2018, ce qui ne s'est pas produit. ⁷ Ce retard a eu comme conséquence d'entraver la capacité de la Société canadienne du sang à accroître la quantité de plasma recueilli auprès de donateurs volontaires canadiens pour les patients canadiens.

En outre, l'octroi de permis à Canadian Plasma Resources par Santé Canada a créé un environnement compétitif en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick. La Société canadienne du sang a donc eu plus de difficulté à recruter des donateurs de sang et le nombre de donateurs volontaires non rémunérés dans ces provinces a diminué, en particulier dans le groupe d'âge des 17 à 24 ans, les donateurs les plus désirables. Les États-Unis et la Hongrie (où il est aussi légal de rémunérer les gens pour recueillir leur plasma) ont eu la même expérience. ⁸

En 2013, Héma-Québec a mis en œuvre une stratégie visant à accroître les dons volontaires de plasma au Québec. L'organisation a ouvert de nouveaux centres de collecte et, en 2016, a lancé une nouvelle campagne pour promouvoir les dons volontaires de plasma. Entre 2016-2017 et 2017-2018, la quantité de plasma pour fractionnement recueilli auprès de donateurs volontaires non rémunérés a augmenté de 9,7 %. En 2018, Héma-Québec, qui visait la collecte de 95 000 litres de plasma, a dépassé cet objectif de loin, en se rendant à 105 160 litres. De 2013 à 2018, Héma-Québec a réussi à faire passer de 14,5 % à 21,5 % l'autosuffisance du Québec en

⁵ Société canadienne du sang, « La Société canadienne du sang propose un plan ambitieux dans le but de sécuriser un approvisionnement en plasma canadien pour la fabrication d'immunoglobulines », 24 janvier 2017, <https://blood.ca/fr/media/societe-canadienne-du-sang-propose-plan-ambitieux-but-securiser-approvisionnement-plasma-canadien>.

⁶ Ibid.

⁷ Graham Sher, Lettre à Denise Perret, 23 janvier 2017.

⁸ Ibid.

plasma pour les produits à base d'IG.⁹ Le succès d'Héma-Québec montre l'efficacité des initiatives entreprises au sein de notre système public d'approvisionnement et de distribution du sang pour promouvoir l'autosuffisance en plasma.

Le SCFP appuie le plan stratégique de la Société canadienne du sang. Si Santé Canada l'approuve, le SCFP est confiant que la Société canadienne du sang obtiendra le même succès qu'Héma-Québec et arrivera à accroître son autosuffisance en plasma dans le reste du Canada. Les membres du SCFP au service de la Société canadienne du sang ont à cœur la mission de l'organisme ainsi que les donateurs et les patients. Ils souhaitent soutenir le plan stratégique de la Société canadienne du sang par le rôle actif qu'ils jouent dans la création d'une expérience positive pour les donateurs et dans la croissance et le maintien de la base de donateurs volontaires.

Raisons pour lesquelles les parlementaires doivent appuyer le projet de loi S-252

Canadian Plasma Resources a signalé son intention d'ouvrir dix cliniques au Canada d'ici 2021. Prometics, une entreprise américaine, a présenté une demande pour ouvrir huit autres cliniques à compter de 2019.¹⁰ À l'heure actuelle, rien n'empêche Santé Canada d'accorder les permis nécessaires à ces entreprises.

Si Santé Canada ouvre la porte à la création de plus de cliniques de plasma privées à but lucratif, la base de donateurs volontaires de la Société canadienne du sang sera encore plus menacée. En outre, notre autosuffisance ne s'améliorera pas puisque le plasma recueilli par Canadian Plasma Resources ne reste pas au Canada pour servir à des patients canadiens. Il est plutôt vendu à Biotest, une agence de fractionnement basée en Allemagne, propriété d'un groupe d'investissement chinois.¹¹

Pour protéger et promouvoir le rôle de la Société canadienne du sang, qui est d'agir comme régie nationale d'approvisionnement et de distribution du sang et de protéger l'intégrité de l'approvisionnement en sang du Canada, il nous faut une loi fédérale qui interdit la pratique de la rémunération de Canadiens pour leur sang et leur plasma. Le projet de loi S-252 protégera l'approvisionnement canadien en sang, nous permettra d'accroître notre capacité à répondre aux besoins des patients canadiens et nous évitera une autre tragédie comme celle de la crise du sang contaminé des années 1980.

⁹ Héma-Québec, « Héma-Québec : Rapport annuel 2017-2018 » https://www.hema-quebec.qc.ca/userfiles/file/RA2017-2018/RA_2017-2018_FR_2.pdf.

¹⁰ Santé Canada, « Protéger l'accès des Canadiens aux immunoglobulines : Rapport final du Comité d'experts sur l'approvisionnement en produits d'immunoglobuline et ses répercussions au Canada », mai 2018 <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/comite-expert-approvisionnement-produits-immunoglobuline-repercussions-canada/protoger-access-canadiens-immunoglobulines.html>.

¹¹ Ibid.

Le SCFP recommande donc aux sénateurs d'appuyer le projet de loi S-252 pour :

- Améliorer la sécurité de l'approvisionnement du Canada en immunoglobuline (IG). Le Canada doit accroître sa capacité à recueillir suffisamment de plasma auprès de donneurs canadiens volontaires non rémunérés pour répondre aux besoins de tous les patients canadiens. L'Organisation mondiale de la santé a recommandé que tous les pays atteignent l'objectif de 100 % de dons volontaires non rémunérés de sang et de composantes du sang d'ici 2020. Cette recommandation est basée sur des faits probants qui montrent que les donneurs de sang volontaires non rémunérés assurent mieux la sécurité du sang.¹²
- Diminuer notre dépendance à l'égard des produits de plasma en provenance des États-Unis. À l'heure actuelle, la Société canadienne du sang achète aux États-Unis plus de 80 % des médicaments dérivés du plasma nécessaires aux patients canadiens. Si l'approvisionnement des États-Unis venait soudain à manquer, était interrompu ou était exposé à de la contamination, les patients canadiens n'auraient accès à aucune source sûre de traitement facilement disponible. Pour contrer ces menaces potentielles, le Canada doit accroître la quantité de plasma recueilli nationalement pour le fractionnement en produits d'IG. Le seul moyen d'assurer un approvisionnement aux patients canadiens est de recourir à nos administrateurs publics : la Société canadienne du sang et Héma-Québec.
- Veiller à ce que la loi protège le sang et le plasma en tant que ressources publiques qui ne peuvent être achetées ni vendues.
- Respecter les principes mondialement respectés établis par la Commission Krever en fermant la porte de notre système public d'approvisionnement en sang aux organismes privés à but lucratif de collecte de sang et de plasma.
- Protéger l'intégrité du système de donneurs volontaires du Canada. Les exemples de Saskatoon et Moncton montrent que les cliniques de plasma privées à but lucratif réduisent le nombre de donneurs de plasma volontaires. Il existe un risque considérable qu'elles détournent aussi les donneurs volontaires de sang entier du système public. Nous devons protéger notre système public d'approvisionnement en sang contre ce risque.
- Assurer le contrôle national du sang et du plasma recueillis au Canada plutôt que de laisser ces ressources vitales aux mains d'intérêts étrangers. Nous devons nous doter d'un système qui rend des comptes au public canadien et non à des actionnaires privés.

¹² Organisation mondiale de la santé, « Vers 100 % de dons de sang volontaires : Cadre mondial d'action », 2010, <https://www.who.int/bloodsafety/publications/9789242599695.pdf?ua=1>.

- Protéger les donateurs et les populations vulnérables contre l'exploitation, puisque les entreprises de collecte privées à but lucratif ont tendance à ouvrir des cliniques dans des quartiers à faible revenu (et potentiellement à plus haut risque).¹³

:rmcf/sepb491

¹³ Liz Posner, « Medical Companies are Profiting from Harvesting Poor Peoples' Blood », 14 décembre 2017, https://www.salon.com/2017/12/14/medical-companies-are-making-money-from-poor-peoples-blood_partner/.